

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

PIERREVILLE

**DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**ARRONDISSEMENT
NANCY**

Séance du 2 Septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 11

DATE DE LA CONVOCATION

24/08/2026

DATE D’AFFICHAGE

03/09/2026

L’an deux mille vingt-six le deux septembre à 20 h 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s’est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire

Présent : Thierry WEYER – Philippe MARCHAND – Aline SAINT-AYES – Béatrice TRIDON – Paulette BALTHAZARD – Noémie MAIGNAN – David GUIGUES – Laurence TINÉ -

Absent : Stéphane PEULTIER donne procuration à Thierry WEYER – Jean-Pol GERMAIN donne procuration à Laurence TINÉ – Philippe MAHUT donne procuration David GUIGUES

A été nommée secrétaire : David GUIGUES

2026-0032) 7 FINANCES LOCALES

7.0 Divers

SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTREES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d’une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l’évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l’Association des maires de France et des présidents d’intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d’Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d’urgence en cours ou en préparation, ainsi qu’à la longue phase d’accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d’une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de PIERREVILLE (54) tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Le maire propose au conseil municipal que la commune de PIERREVILLE (54) contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Il propose de verser la somme de 300 euros

Coordonnées bancaires

Association des maires de France (AMF) :

IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d’Orsay 75007 Paris

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte de faire un don d'un montant de 300€ (trois cent euros) à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires

2026-0033) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

TRAVAUX RUE D'AUTREY – CREATION D'UN TROTTOIR PMR

Suite les délibérations n°0002 du 19 janvier et 00029 du 22 juin 2026

Vu la demande d'Enedis d'une délibération de la commune relative aux travaux d'aménagement de voirie, incluant la création d'un trottoir afin de le rendre conforme aux normes PMR.

Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de sécuriser la rue d'Autrey, rue en forte pente et traversante du village. Actuellement cette rue ne dispose pas d'un trottoir aux normes PMR. Le projet de sécurisation intègre la création d'un trottoir d'une largeur minimale de 1.40 ml de large qui se situera coté des numéros impairs partant de la mairie jusqu'à la sortie du village direction Autrey sur Madon. Ce trottoir sera en limite construite du domaine privé murs et clôtures. Il rappelle qu'un plan d'aménagement conforme aux normes, réalisé par le bureau d'étude MP2I justifiant de la non-conformité des poteaux du réseau Enedis implantés sur le futur espace aménagé PMR nécessitant un déplacement d'ouvrage.

Il précise que la commune fera l'acquisition de toutes les surfaces nécessaires jouxtant les murs, enceinte et clôtures du domaine privé dans l'intérêt de la réalisation de ces travaux d'élargissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré.

-Valide la création du trottoir entièrement PMR d'une largeur de 1.40 au minimum sur la totalité de la rue d'Autrey qui sera implanté côté numéros impairs de la rue d'Autrey.

-Autorise le maire à négocier l'acquisition des surfaces nécessaires aux travaux du domaine privé implantées entre les murs, clôtures et enceinte des habitations et le domaine public afin de régularisation des limites du domaine public.

-Autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du notaire.

2026-0034) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES 2026

Le Maire informe l'assemblée :

Considérant que :

- Le Congrès des Maires de France est un événement annuel qui rassemble les maires et présidents d'intercommunalités de toute la France pour échanger sur les enjeux et les perspectives des collectivités territoriales.

- Le Maire représente la commune et a vocation à participer à cet événement dans l'intérêt de la collectivité locale.
- La participation du Maire au Congrès contribuera à renforcer les compétences et les réseaux nécessaires pour mener à bien ses missions.
- La prise en charge des frais de participation est prévue par l'article L 2123-18 du CGCT.

Il est proposé que le conseil accepte la prise en charge des frais engagés pour l'entrée du congressiste soit pris en charge par la commune

le conseil municipal après en avoir délibéré
le maire ne prend pas part au vote - Votant 9

- Accepte la prise en charge des frais d'entrée du Maire, Thierry WEYER au Congrès des Maires de France qui se tiendra du 24 au 26 novembre 2026.
- Dit que la dépense sera imputée sur le compte 6288 « autres services extérieurs ».

2026-0035) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA VIDEOPROTECTION

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que des caméras ont été installées dans le village

Pour le bon fonctionnement du matériel, Il est nécessaire d'établir un contrat de maintenance du système de vidéoprotection.

Après avoir consulté des entreprises

Le maire propose de retenir

L'Entreprise ENSIO dont le siège social est situé 16 rue des Charpentiers à Metz

Pour un montant maintenance préventive de 1370€HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte de signer le contrat de maintenance avec l'entreprise ENSIO pour un montant de 1370 €HT

- Donne tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires

2026-0036) 7 FINANCES LOCALES

7.10 Divers

EXTENSION SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE

DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR ET ORGANISME PUBLIC – CAMERA

Le Maire rappelle que la commune est déjà dotée de 5 caméras dans le village

Il propose au conseil municipal, un nouveau projet complémentaire au système de vidéoprotection pour l'ensemble des habitants dans le cadre de la protection des

biens et des personnes et de lutter contre le vandalisme, la prévention et constatation des infractions relative à l'abandon d'ordures, de déchets, matériaux et d'autres déchets, de trafic de stupéfiants.

Le dossier technique de vidéoprotection sera établi par le référent sécurité de la Gendarmerie.

Il présente les devis établis pour la réalisation de ce projet par l'entreprise ENSIO pour un montant de 4314.56 HT soit 5177,47 TTC

Il informe que ces travaux peuvent faire l'objet de subventions au titre FIPDR.

Le conseil après en avoir délibéré

- Accepte de lancer ce projet pour un montant de 4314,56 euros HT
- Autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de la Région Grand Est, de la préfecture et de tout organisme susceptible de subventionner ce projet.
- A inscrire au budget primitif 2027 en investissement cette dépense.

Le maire
Thierry WEYER



Le Maire
Thierry WEYER

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le **Mercredi 2 septembre 2026 à 20h30** dans la salle du conseil municipal

Ordre du jour :

1. Soutien aux communes sinistrées,
2. Travaux rue d'Autrey- élargissement des trottoirs PMR,
3. Congrès des maires,
4. Contrat de maintenance pour l'entretien des caméras,
5. Demande subvention FIPDR (caméra) à la préfecture.